

Dynastie

ÉDITORIAL

n° 1 – 1^{er} juillet 2019 - 3 €

Un désir de royauté

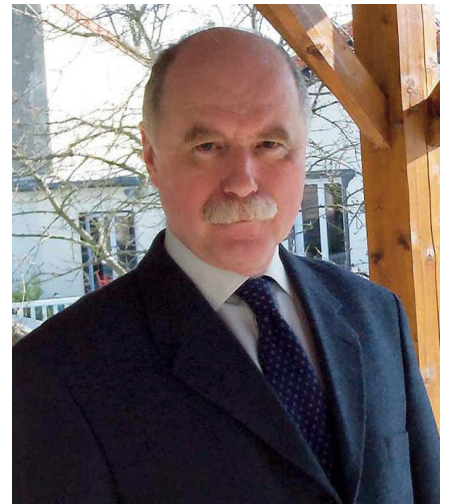
C'ÉTAIT au milieu des années 80. Stéphane Bern était rédacteur en chef d'un tout nouveau magazine nommé *Dynastie*, mensuel, puis hebdomadaire, avant de disparaître. Nous étions quelques-uns à avoir cru en cette aventure et à la suivre de près avec joie et dévouement. Stéphane a eu ensuite la carrière que l'on sait. D'autres ont eu d'autres opportunités dans le journalisme – à *Point de Vue-images du monde*, comme Philippe Delorme, à *Généalogie-magazine* et d'autres titres moins historiques et souvent prestigieux – où se sont orientés vers d'autres beaux métiers, peut-être socialement plus utiles que le journalisme...

Nous sommes quelques-uns à avoir cependant toujours gardé la nostalgie de cette aventure de jeunesse trop vite écourtée. Et, il y a quelque

temps, nous nous sommes retrouvés, avec des plus jeunes aussi, à nous demander si ce message d'une actualité royale n'aurait pas encore plus de pertinence aujourd'hui qu'il y a plus de trente ans et si ne nous serions pas en mesure de prendre notre part à une nouvelle aventure de presse...

Notre intuition est qu'il y a une demande diffuse de royauté dans le peuple français. Emmanuel Macron l'a bien senti et c'était un des sens de son fameux discours de la cour Napoléon au Louvre et d'autres initiatives symboliques qui ont pu choquer quelques républicains vieille école. S'agit-il de caricature de Monarchie comme avait pu s'en rendre suspect un Valéry Giscard d'Estaing? Un peu sans doute mais pas seulement.

Ce désir de royauté se traduit par un intérêt étonnant pour la dynastie royale anglaise, voire pour le prince de Monaco. Est-ce seulement du voyeurisme pour une actualité « people »? Oui mais, là encore, pas seulement. Il y a aussi, en ces temps où dans notre pays les personnes vivant seules sont bientôt aussi nombreuses que les personnes vivant en couple, où la notion de famille « traditionnelle » est idéologiquement ringardisée par les tenants plus ou moins conscients et malheureux d'un individualisme qui vire au cauchemar social, comme un souhait et un rêve de famille idéalisée. On sait que c'est, en Monarchie, le rôle même de la famille



Frédéric Aimard.

royale que de permettre à chacun de se reconnaître dans la reine ou le roi, les princes et princesses, les petits princes, beaux ou non, doués ou non, heureux ou malheureux en amour... Une humanité fragile et tout de même capable d'incarner à la fois un passé national qu'on a peur de perdre et un avenir toujours plus inquiétant.

D'autres sauront développer avec de meilleurs arguments que nous cette intuition que nous pouvons vérifier dans bien des conversations privées ou des manifestations publiques. C'est à eux que nous aimerions donner la parole dans une éventuelle nouvelle aventure de presse qui aurait donc au cœur de son projet de donner une actualité monarchique sérieuse qui serait aussi un moyen de redonner aux Français des outils de réenracinement pour être plus fiers de leur propre identité et donc mieux à même d'affronter les défis politique et sociétaux actuels.

F.A.

Dynastie

juillet-août-septembre 2019

édité par SPFC-acip, SA au capital de 1 226 752,00 €

Siret Nanterre 41838214900015

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis Robinson

Principaux actionnaires : ADCC, AFA-Ecclésia, F. Aimard...

ISSN 2679-4926

Numéro de commission paritaire en cours
imprimé par nos soins

Directeur de la publication : Frédéric Aimard

Rédacteur en chef : Philippe Delorme

Tél. : 06 77 90 36 20

Prix de l'abonnement pour un an : 40 euros

faire un virement à SPFC-ACIP

IBAN FR76 1336 9000 0660 5282 0104 285

et prévenir par courriel

frederic.aimard@gmail.com

Dynastie est une marque déposée à l'Inpi
en partenariat avec l'association AFA-Ecclésia.

Au sommaire : p. 1 : Un désir de royauté

- p. 2 : Rois de France et papes en concurrence -

p. 3 : Chambord - p. 4 : Une statue pour Louis XVII.

Rois de France et papes en co

« Fils aînés de l'Église », est un titre porté par les rois de France depuis Charles VIII, en référence au baptême de Clovis. Ils n'en donnèrent pas moins du fil à retordre à la plupart des papes qui ne se privèrent pas de les sanctionner, voire de les excommunier !

IL Y A des « *historiens du dimanche* » qui damnent le pion à l'Université et, par la grâce d'un regard décalé, renouvellent un pan entier de l'Histoire de France. C'est Philippe Ariès, importateur de bananes, qui a renouvelé l'histoire des mentalités devant la vie, la mort, l'enfance...

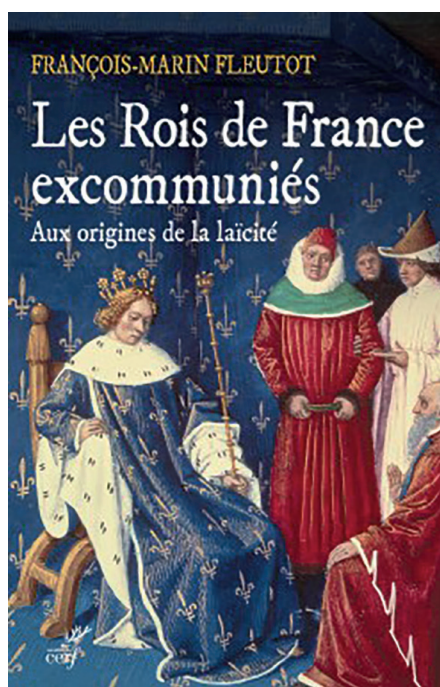
Affaires de femmes et d'argent

François-Marin Fleutot est de cette race. Novateur par ses sujets et la cohérence de son analyse. Son pavé sur *Les rois de France excommuniés* peut faire peur par son nombre de pages et son édition légèrement bâclée, ce qui gâche un peu un style alerte et riche de formules bien frappées et de trouvailles décapantes (comme le fait de redonner à certaines figures connues sous un nom francisé, leur nom d'origine). Mais on est vite pris par une histoire qui n'a rien à envier à *Games of throne* par ses retournements scabreux, trahisons, affaires de femmes et d'argent... Paradoxalement sans aucun trémolo psychologique. Les personnages sont dépeints par leurs actions et tout devient clair sans avoir besoin de commenter ou, pire, de juger.

Des rapports tumultueux

Un certain nombre de mots reviennent : *simonie* = acheter des biens spirituels, sa nomination comme évêque, son élection comme pape... ; *nicolaïsme* = avoir une vie sexuelle en contradiction avec les prescriptions de l'Évangile. Durant des siècles, le népotisme ne peut pas vraiment être

considéré comme une faute, sauf quand il s'agit d'évêques ou de papes qui font accéder leurs propres enfants aux plus hautes charges. N'oublions pas *blasphème*, *hérésie*... Tout cela met du piment au récit, mais n'est pas l'essentiel même si on comprend bien que l'Église ait dû réagir en sanctionnant, et dû se réformer, ou promettre de le faire.



On savait par ailleurs que les rapports entre l'État et l'Église avaient toujours été tumultueux en France (les Templiers brûlés par Philippe le Bel, les guerres de religion, Louis XIV et les jansénistes...) On ne se doutait pas cependant que, sur trente-deux rois capétiens (entre le Xe et le XVIII^e siècle), « *presque tous ont eu des démêlés avec l'autorité pontificale et seize d'entre eux ont subi les censures*

ecclésiastiques : excommunication ou interdit. » L'interdit est une sanction sérieuse qui pouvait frapper une personne, une église, une province, voire tout un royaume. Les sacrements ne pouvaient plus être délivrés. On ne pouvait plus célébrer de fêtes (or la vie d'Ancien Régime était réglée par ses fêtes innombrables). C'est ce que vécurent les sujets du roi Philippe Auguste qui refusait de mettre sa femme légitime dans son lit, au grand dam du pape Innocent III.

Force de dissuasion

L'excommunication était la force de dissuasion des papes, leur bombe atomique, sauf qu'ils s'en servirent avec abondance et pour des sujets qui ne le méritaient pas toujours. François Fleutot exhume ainsi l'excommunication de Louis XIV par le pape Innocent XI qui ne supportait plus les franchises diplomatiques du quartier entourant l'ambassade de France à Rome (le palais Farnèse), donc un problème de simple douane. L'excommunication fut communiquée au roi, mais le Pape eut la prudence de la tenir secrète dans ses archives.

Auctoritas et Potestas

Mais au-delà de révélations parfois surprenantes, l'étude de François Fleutot, donne une trame renouvelée pour comprendre l'identité française. Les successeurs de Clovis se sont toujours considérés comme « *filis aînés de l'Église catholique* », mais n'ont jamais toléré que leur légitimité puisse dépendre d'aucune puissance étrangère. Même celle des papes. Avec la Pragmatique sanction de Bourges ou le Concordat de Bologne, Charles VII et François I^{er}, se réservant à nouveau la nomination des évêques et tentant de contrôler les flux d'argent, ont posé les

ncurrence

bases d'une Église « gallicane » reconnaissant l'autorité spirituelle du Pape (*Auctoritas*) mais affirmant la puissance temporelle du Prince (*Potestas*), selon des catégories remontant au droit romain ou, en tout cas, aux papes du IV^e siècle. Contrairement à l'Église anglicane qui, mâtinée de protestantisme, nie l'autorité du Pape, même spirituelle... Sous Louis XIV, l'évêque Bossuet fut le génial avocat de ces « *antiques libertés* » de l'Église française résumée en « *quatre articles* » dont le quatrième niait expressément l'infaillibilité du Pape...

Identité française

Le Pape avait aussi sa puissance temporelle, matérialisée par les États pontificaux. Il avait des relations conflictuelles avec l'Empereur romain germanique, le très catholique roi d'Espagne, entre autres. Ses légistes s'appuyaient sur une « *donation de Constantin* », confirmée par Charlemagne... On ne dira jamais assez le mal qu'ont pu faire des juristes toujours tentés de trop prouver. Ainsi en est-il d'ailleurs pour les *lois fondamentales* du royaume de France. On s'aperçoit, au fil des affrontements où elles sont affirmées, qu'elles ont pré-existé à l'expression d'une prétendue *loi salique* ou d'un tardif *principe de catholicité*. Malgré ces traficotages, elles furent bien au fondement d'une identité française que la Révolution française devait bouleverser. Encore que, du gallicanisme à la « *laïcité à la française* », il y a bien des passerelles que l'étude de François Fleutot fera toucher du doigt.

Paul Chassard

François-Marin Fleutot, *Les rois de France excommuniés. Aux origines de la laïcité*, éd. du Cerf, 540 pages, 25 €.

Chambord

A PRÈS AVOIR REÇU la visite des présidents des Républiques française et italienne le 2 mai dernier, le domaine de Chambord rendait hommage le vendredi 14 juin aux descendants de ses anciens propriétaires. La cérémonie organisée par Jean d'Haussonville, directeur général du domaine de Chambord, était présidée par le grand-duc régnant Henri de Luxembourg dont la famille paternelle, les Bourbon-Parme, posséda la propriété jusqu'à sa nationalisation forcée après la Première Guerre mondiale. Il était accompagné de ses cousins, le prince Jean d'Orléans comte de Paris, héritier de la couronne de France et le prince Charles de Bourbon-Siciles, duc de Castro, héritier du trône de Naples.

Léonard de Vinci

C'est en effet en 1519, année de la mort de Léonard de Vinci, que François I^{er} ordonna la construction du château qu'il méditait depuis plusieurs années. Vingt ans après, en 1539, le souverain de la Renaissance pouvait y accueillir somptueusement son grand rival, l'empereur Charles Quint. Louis XIV y séjournera à plusieurs reprises avant l'achèvement de Versailles. L'empereur Napoléon I^{er} offrit le domaine au maréchal Berthier puis il fut acquis en 1821 par une souscription publique ouverte au profit du petit-fils de Charles X, Henri de France, titré duc de Bordeaux, der-

nier prince de la branche aînée des Bourbons, qui porta en exil le titre de comte de Chambord.

« *Château féminin* », selon l'expression lumineuse de Chateaubriand, Chambord, qui surgit au milieu des bois et des eaux, ne laisse aucun visiteur indifférent. Pour mieux comprendre son âme on se reportera aux deux livres que lui a consacrés Xavier Patier, commissaire à l'aménagement du domaine de 2000 à 2003. Il y rappelle volontiers l'importance de la chasse dans l'histoire du château, vocation première de la propriété et tradition toujours vivante aujourd'hui.

Jusqu'au premier septembre prochain, une exposition plonge les visiteurs dans la dimension utopique du projet architectural de Chambord.

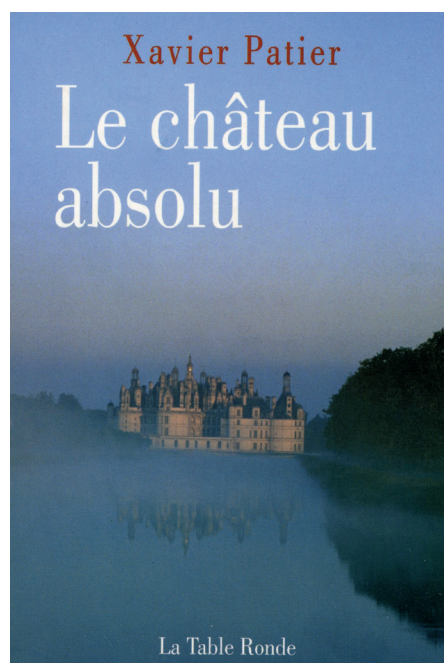
Dans le même temps, le fameux

décorateur Jacques Garcia a reconstitué l'ameublement intérieur qui fut celui du château au temps des fastes de la Renaissance et des itinérances de la cour des Valois.

Profitez donc de l'été pour redécouvrir le château de Chambord dans son écrin forestier des bords de Loire. Il est situé dans le département du Loir-et-Cher, non loin de Blois, à proximité immédiate de l'autoroute A 10. Un détour s'impose !

Jérôme Besnard

François-Xavier Patier, *Le Roman de Chambord*, Le Rocher, 352 p., 19,30 euros - *Le Château absolu*, La Table ronde, 256 p., 18 €. (En librairie le 29 août).



Une statue pour Louis XVII

LE 8 JUIN 2019, à l'occasion du 224^e anniversaire de la mort du jeune prince, l'Institut d'histoire des monarchies (IHM) a offert au Musée des Guerres de l'Ouest à Plouharnel (Morbihan) un buste de Louis XVII. C'est en effet le 8 juin 1795 qu'est décédé, dans la prison du Temple à Paris, le jeune Louis XVII, héritier de la Couronne de France, victime des mauvais traitements qui lui avaient été infligés par ses geôliers pendant la Révolution française. Au-delà de la personne de Louis XVII, cette mort tragique évoque celle de tous les enfants victimes, à travers le temps et en tous lieux, de la violence politique que leur font subir les adultes lors des périodes troublées de l'Histoire.

Tous les enfants victimes

C'est la raison pour laquelle, afin de rendre hommage à tous ces enfants martyrs, l'IHM avait lancé, à l'automne dernier, une souscription pour acquérir le buste de Louis XVII exécuté par la sculptrice Catherine Cairn. Cette œuvre sensible, qui évoque l'innocence et le dénuement du jeune Prince face à ses bourreaux, symbolise avec beaucoup de force et d'émotion le calvaire subi par tous les enfants sacrifiés lors d'événements tragiques dans lesquels la folie des hommes les a entraînés.

Le choix a été fait de remettre l'œuvre au musée des Guerres de l'Ouest Chouannerie-Vendée de Plouharnel car c'est, en effet, au nom de Louis XVII que les populations de l'Ouest se sont soulevées à partir de mars 1793, témoignant de leur fidélité à la Royauté dans la personne d'un enfant fragile, beau témoignage, avant l'heure, d'écologie humaine.

Génocide et mémoricide

Grâce à une cagnotte en ligne et une adresse postale à laquelle il était possible d'envoyer des chèques, la souscription, auquel le musée a également contribué, a permis de recueillir une somme suffisante pour couvrir les frais de réalisation et d'installation de la sculpture, permettant ainsi au projet d'aboutir.

Aussi, en cette belle matinée ensoleillée du 8 juin, les donateurs et les personnes sensibles au sort de l'enfant

du Temple ainsi que, plus généralement, tous les amateurs d'art et d'histoire, étaient invités à se retrouver devant le musée installé dans un blockhaus allemand de la Deuxième Guerre mondiale qui abritait une infirmerie. Reynald Sécher, directeur du musée, a accueilli ses hôtes en rappelant le sens de son projet muséographique situé à quelques mètres des plages du débarquement des Émigrés à Quiberon en 1795.

Les pièces exposées, résultat d'un patient travail de collecte, constituent autant d'illustrations des travaux méthodiques de son concepteur qui ont permis de dé-

couvrir la volonté des révolutionnaires de perpétrer un véritable génocide à l'encontre de la population vendéenne et celle de leurs successeurs de se lancer à leur tour dans un mémoricide afin d'effacer toute trace de cette infamie.

Toucher les cœurs

Nul lieu n'était donc mieux désigné pour accueillir le buste de Louis XVII, dévoilé juste après par son auteure, Catherine Cairn, en présence de l'historien Philippe Delorme et du président de l'IHM Patrice Vermeulen.

Quelques instants plus tard, la statue a pu rejoindre une vitrine du musée, entourée des portraits des grands chefs chouans et vendéens et d'un petit soldat de plomb arborant fièrement un drapeau blanc portant l'inscription en signe de ralliement « *Vive Louis XVII* ». Émue et heureuse à la fois, tenant dans les bras un bouquet de roses sauvages comme aimait en cueillir l'héritier du Trône dans les sous-bois de Versailles, Catherine Cairn a présenté son œuvre qui, bien loin de se limiter à l'évocation du sort tragique de l'enfant, est volontairement traversée d'un puits de lumière en signe d'espérance. Dans sa réponse, Reynald Sécher a souligné la force d'une telle sculpture plus à même de toucher le cœur de ceux qui la regarderont que tous les ouvrages, aussi talentueux soient-ils, qui ont été consacrés à cette triste page de notre Histoire.

C'est effectivement ce que chacun a pu ressentir en quittant à regret ce haut lieu de notre mémoire nationale où Louis XVII, apaisé, règne désormais au milieu des siens.

Fabrice de Chanceuil

